

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE DE L'INSTITUT DES HAUTES
ETUDES (IHE) DE DAKAR EN VUE DE L'OBTENTION DE L'HABILITATION À
DÉLIVRER DES DIPLÔMES DE LICENCE**

L'équipe d'évaluation :

**Pr. Babacar GUEYE
Pr. Ibrahima THIAM
M. Djibril Koné**

**Président
Membre
Membre**

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Décembre 2023

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT	4
2. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION	4
3. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN	4
4. APPRÉCIATION DE L'EPES AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITÉ DE L'ANAQ-SUP	6
5. POINTS FORTS	13
6. POINTS FAIBLES	14
7. APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTABLISSEMENT	15
8. RECOMMANDATIONS À L'ÉTABLISSEMENT	15
9. RECOMMANDATIONS À L'ANAQ-SUP.....	16
10. PROPOSITION D'AVIS	16
ANNEXES	17

Liste des Sigles et Abréviations

ANAQ-SUP : Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

CAMES : Conseil Africain Et Malgache Pour l'enseignement Supérieur

CIAQ : Cellule interne d'assurance qualité

CSP : Conseil Scientifique pédagogique

IHE : Institut des Hautes Etudes

LMD : Licence, master et doctorat

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

PFE : Projet de fin d'études

PATS : personnel administratif technique et service

PER : personnel enseignant et recherche

TIC : Technologies de l'information et de la communication

TD : Travaux dirigés

UCAD : Université Cheikh Anta Diop

INTRODUCTION

L'Institut des Hautes Études (IHE) de Dakar a sollicité le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation afin d'obtenir l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence.

De ce fait, l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ANAQ-Sup), a envoyé un groupe de trois experts pour procéder à l'évaluation institutionnelle de l'établissement.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut des Hautes Études de Dakar est un établissement d'enseignement supérieur situé à Sicap sacré cœur 2 villa N°8206/B. Il fait partie du réseau des instituts européens des hautes études implantés dans plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

L'institut de Dakar a été créé en 2013 et a commencé à dérouler ses activités en 2015 à travers deux départements :

- Enseignement supérieur;
- Formation professionnelle.

Spécialisé dans le supérieur, en management des affaires, l'IHE de Dakar propose un large éventail de formations en Comptabilité, Finance, Marketing, Commerce international, Informatique de gestion, Droit, Tourisme.

Il a obtenu son agrément provisoire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation le 11 octobre 2013 afin de pouvoir délivrer des diplômes de licence en sciences économiques et de gestion, en sciences juridiques et en sciences informatiques.

2. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION

Le rapport d'auto-évaluation respecte le format recommandé par l'ANAQ-Sup. C'est un document de 228 pages avec les annexes. Ce rapport a été élaboré à la suite d'une auto-évaluation qui a été menée par un comité de pilotage dans lequel toutes les composantes de l'établissement étaient représentées (PER, PATS, Étudiants).

Tous les standards du référentiel de l'ANAQ-Sup ont été renseignés et des éléments de preuve utiles à sa bonne compréhension ont été mis à notre disposition lors de notre évaluation externe.

3. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN

La visite s'est déroulée le jeudi 21 décembre 2023 conformément aux instructions de l'ANAQ-Sup. Le tableau ci-dessous résume le chronogramme détaillé de la visite des experts :

<i>Horaires</i>	<i>Activités des experts</i>
08h 30 – 09h 00	Arrivée de la délégation des experts et installation.
09h 35 – 13h 35	Discussions successives avec les responsables de l'institution (DG et son équipe), les PER, les PATS et les étudiants.
13h 35– 14h35	PAUSE
14h35 - 15h35	Vérification des éléments de preuve.
15h 35 – 16h05	Visite des locaux (salles de cours, bureaux, etc.).
16h 05 – 16h25	Réunion d'harmonisation entre les experts.
16h 25 – 16h 50	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation.
17h 00	Fin de la mission.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission figure en annexe du rapport.

Pratiquement aucune difficulté n'a été rencontrée durant la mission.

À la fin de l'évaluation externe, la synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement en termes de points forts et de points faibles, en précisant que les points faibles notés feront l'objet de recommandations dans le rapport final qui sera remis à l'ANAQ-Sup

4. APPRÉCIATION DE L'EPES AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITÉ DE L'ANAQ-SUP

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution
Standard 1.01: L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique
Appréciation globale sur le standard L'Institut des Hautes Études (IHE) de Dakar dispose d'un Plan stratégique. Toutefois, il est constaté des insuffisances au niveau de ce plan notamment l'absence d'un plan d'actions et d'un budget pour sa mise en œuvre. Conclusion sur le standard : atteint
Standard 1.02: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.
Appréciation globale sur le standard L'Institut des Hautes Études (IHE) de Dakar dispose d'un organigramme mais avec quelques faiblesses. Les processus, compétences et responsabilités décisionnels sont expliqués dans le manuel des procédures. Les enseignants sont essentiellement constitués de vacataires qui disposent de contrats de prestation. Toutefois, le PER est faiblement impliqué dans les processus décisionnels. Conclusion sur le standard : non atteint
Standard 1.03 : L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.
Appréciation globale sur le standard L'établissement dispose d'un personnel limité. Les intervenants sont essentiellement des vacataires. Toutefois, les ressources financières sont diversifiées et permettent à l'établissement de faire face globalement à ses besoins de fonctionnement. Conclusion sur le standard : atteint
Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.
Appréciation globale sur le standard L'établissement a comme principales sources de financement les recettes issues des frais de scolarité des étudiants ainsi que les subventions personnelles de son Directeur général. Les comptes sont bien certifiés. L'établissement a une autonomie dans les décisions relatives à la formation et à la recherche. Les modalités et les sources de financement ne restreignent pas pour le moment l'autonomie décisionnelle en matière d'enseignement. Conclusion sur le standard : atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement a mis en place un dispositif interne d'assurance qualité avec des règles et des procédures permettant la garantie et l'amélioration de la qualité des activités de formation, d'enseignement. Le manuel qualité décrit les processus et les procédures mis en œuvre ainsi que les responsabilités relatives à l'assurance qualité.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement a mis en place un dispositif pour prévenir et gérer les conflits à travers notamment un conseil de discipline.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

Appréciation globale sur le standard

L'IHE de Dakar offre des enseignements conduisant à des diplômes de licence. Mais certaines maquettes de formations ne sont pas conformes aux dispositions du système LMD. Aussi, plusieurs programmes de licence de l'établissement ne sont pas actuellement fonctionnels et les effectifs sont très faibles.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard

L'IHE de Dakar a fait des efforts pour nouer des conventions de partenariats à l'étranger. Certains étudiants arrivent à poursuivre leurs études à l'étranger notamment à IHE Tunis. Mais il est important d'améliorer le dispositif.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard

L'IHE a défini les conditions et les modalités de promotion et d'obtention des attestations de réussite. Cependant on constate une très faible diffusion du règlement intérieur et une absence de livret de l'étudiant.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement a mis en place un dispositif pour accompagner les étudiants pour la recherche de stage. Mais nous avons noté une très faible exploitation de l'évaluation des enseignements et une absence de réseau des alumni.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard

L'IHE de Dakar a mis en place un dispositif pour l'évaluation des enseignements. Mais il y'a une faible exploitation de ces évaluations. Il s'y ajoute que le Conseil Scientifique de l'établissement n'est pas dirigé par un Professeur de rang A.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Champ d'évaluation 3: Recherche

Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar ne développe pas encore d'activités spécifiques de recherche qu'on pourrait imputer à l'établissement.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement n'a pas mis en place un dispositif qui permet de prendre en compte les avancées dans chaque domaine et qui garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale sur le standard

Les recrutements du PER se font sur la base de l'exploitation des CV reçus ou sur les relations. Le PER est composé d'enseignants qualifiés scientifiquement. Toutefois, la procédure de sélection mérite d'être mieux définie.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 4.02: L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar n'a pas mis en place un mécanisme de formation et de perfectionnement du PER.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar dispose d'un corps enseignant en nombre suffisant par rapport aux effectifs des étudiants. Toutefois, l'institution n'a pas mis en place une politique durable de la relève. Les PER rencontrés sont dans une logique d'accompagnement sans perspective de recrutement dans l'établissement.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale sur le standard

Il est constaté une absence de dispositif pour le plan de carrière des PER. Les PER sont plus dans une logique d'accompagnement en qualité de vacataires et de prestataires de services de l'établissement.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Champ d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar privilégie le recrutement du PATS à partir des relations. L'établissement ne définit pas sur quelle base la sélection est faite.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar contribue au renforcement des capacités du Personnel Administratif Technique et de Service. Les PATS rencontrés ont bénéficié de ce dispositif.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale sur le standard

Les étudiants recrutés en L1 sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence. Les conditions d'admission à l'Institut des Hautes de Dakar sont connues des étudiants. Les textes régissant le système LMD et fixant les règles de passage sont connus des étudiants rencontrés.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard

Le recrutement à l'Institut des hautes études de Dakar se fait sans distinction de sexe ou de nationalité. Aucune discrimination n'est notée entre hommes et femmes.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 6.03 : l'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale sur le standard

Le système LMD est appliqué avec 06 semestres pour la licence. Les étudiants sont informés par la direction sur les conditions d'obtention des crédits et de validation des semestres. Chaque semestre fait l'objet d'un examen. Des examens de rattrapage sont prévus pour les étudiants.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar dispose d'un corps enseignant en nombre suffisant. Le taux d'encadrement est globalement satisfaisant notamment du fait des effectifs réduits.

Conclusion sur le standard : **Atteint**

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar a mis en place un service accueil et orientation pour les étudiants. Ils peuvent aussi bénéficier des conseils sur les perspectives d'emploi.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiants(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale sur le standard

L'Institut des hautes études de Dakar ne dispose pas d'un service spécial approprié pour les étudiants en situation de handicap.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale sur le standard

Les infrastructures et équipements disponibles permettent à l'établissement d'atteindre ses objectifs de formation.

Conclusion sur le standard : **atteint**

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement ne possède pas des moyens informationnels performants. Cela se traduit par une faible visibilité des activités administratives et pédagogiques.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale sur le standard

Les locaux de l'établissement sont pourvus d'extincteurs. Toutefois, il est constaté une absence de plan d'évacuation, de dispositif d'alerte, d'issues de secours et d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Champ d'évaluation 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement a noué une collaboration avec le monde extérieur. Toutefois il est constaté une absence de collaboration avec les EPES publics et privés au niveau national et régional.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Champ d'évaluation 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale sur le standard

L'établissement ne dispose pas d'un système d'information performant. Cela se traduit par une inefficacité dans les prises de décisions stratégiques.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale sur le standard

Il est constaté une insuffisance de la communication interne et externe et un faible niveau de marketing de l'établissement. Le règlement intérieur est faiblement diffusé ; il est aussi constaté l'absence de guide pour l'étudiant.

Conclusion sur le standard : **non atteint**

5. POINTS FORTS

Les points forts suivants ont été relevés.

a) **Gouvernance**

- Existence d'un Plan stratégique
- Existence d'un manuel de procédures administratives et financières
- Existence d'une gouvernance académique
- Mise en place d'un Conseil scientifique et pédagogique
- Création d'une Cellule interne d'assurance qualité
- Existence d'un bureau d'accueil
- États financiers certifiés
- Respect de la réglementation nationale en matière d'admission des étudiants et de passage en classe supérieure.
- Constitution de jurys d'examens
- Production de statistiques annuelles sur les taux de réussite des étudiants
- Existence de plusieurs conventions de partenariat

b) **Offre de formation**

- L'offre de formation respecte les normes du système LMD
- La production de syllabus de cours par chaque enseignant.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants
- L'accès à plusieurs bases de documentation numériques

c) **Ressources humaines**

- Personnel enseignant qualifié
- L'implication de professionnels dans les activités pédagogiques.
- Renforcement des capacités de certains PATS

d) **Étudiants**

- Des apprenants très motivés
- Accompagnement des étudiants dans la recherche de stages et l'insertion

e) **Infrastructures et équipements**

- L'existence de locaux administratifs et pédagogiques propres et bien équipés.
- Existence d'un réseau internet et d'un site web
- La mise en place d'extincteurs
- L'existence de toilettes propres.

6. POINTS FAIBLES

Les points faibles suivants ont été identifiés.

a) Gouvernance

- Organigramme mal présenté
- Direction générale de l'établissement sans bureau dédié
- Plan stratégique sans plan d'actions ni budget
- Conseil scientifique sans un professeur de rang A
- Faible niveau de marketing et de communication de l'établissement
- Insuffisance notoire des ressources financières générées par l'établissement
- Inexistence de partenariats établis avec d'autres établissements d'enseignement supérieur du pays
- Pas de diffusion du règlement intérieur
- Pas de guide de l'étudiant
- Pas d'association des diplômés de l'institut

b) Ressources humaines

- Pas de responsable des ressources humaines
- Modalités de recrutement du personnel non précises
- Situation à l'IPRES partiellement régularisée
- Un corps enseignant uniquement constitué de vacataires et de prestataires de service
- Absence de formation des enseignants en pédagogie universitaire
- L'absence de procédure formelle d'évaluation et de promotion des PATS
- L'absence de plan de carrière pour les PATS
- Pas de bibliothécaire de métier

c) Étudiants

- Effectif de 15 étudiants seulement dont 7 en L1, 5 en L2, et 3 en L3

d) Formation et Recherche

- Toutes les maquettes ne respectent pas le système de codification en vigueur
- Faible exploitation des résultats de l'évaluation des enseignements
- Absence d'une véritable politique de recherche

e) Infrastructures et équipements

- Faible visibilité de l'institution dans le quartier
- Absence d'un bureau propre au Directeur de l'établissement
- Absence d'une salle informatique dédiée
- Absence d'une salle des professeurs
- Absence d'un espace destiné aux étudiants
- Absence d'aménagements fixes destinés aux personnes en situation de handicap moteur
- Pas d'issues ou d'escaliers de secours
- Pas de plan d'évacuation

- Absence d'un système d'alerte en cas d'urgence
- Bibliothèque physique très peu dotée d'ouvrages et située dans le bureau du directeur des études
- Tableaux d'affichage non sécurisés
- Absence d'une infirmerie fonctionnelle.

7. APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTABLISSEMENT

L'IHE de Dakar est un établissement privé laïque d'enseignement supérieur qui offre des formations de licence

Son offre de formation se situe dans les limites de l'agrément du ministère en charge de l'enseignement supérieur mais n'atteint pas la plupart des standards. L'architecture des maquettes de tous les programmes est au format du système LMD avec parfois quelques erreurs

La recherche ne figure pas dans ses préoccupations majeures

L'institut dispose d'un personnel enseignant qualifié mais entièrement composé de vacataires et de prestataires de service

Les ressources matérielles (équipements, infrastructures, mobiliers) sont correctes mais le système de secours et d'évacuation est largement déficitaire

Du fait des effectifs très réduits d'étudiants, les ressources financières générées ne permettent pas de couvrir à elles seules, les principales charges de l'établissement qui est en permanence sous perfusion du Directeur général grâce à des revenus générés à travers ses autres activités économiques

Les conventions de partenariat académique de l'établissement sont entièrement tournées vers l'extérieur

Certes l'établissement présente quelques points forts, mais montre de nombreux points faibles pour lesquels nous formulons les recommandations suivantes :

8. RECOMMANDATIONS À L'ÉTABLISSEMENT

a) Gouvernance

- Mettre en place un plan d'actions, un budget et un système de suivi-évaluation du Plan Stratégique
- Rendre la CIAQ mieux fonctionnelle
- Réviser l'organigramme pour le rendre plus conforme aux normes
- Installer le Directeur général dans un bureau fonctionnel
- Nommer un professeur de rang A à la tête du conseil scientifique et pédagogique
- Partager le règlement intérieur avec tous les acteurs
- Signer des conventions de partenariat avec des établissements publics d'enseignement supérieur du Sénégal
- Élaborer le guide de l'étudiant

- Créer une association des alumni

b) Ressources humaines

- Nommer un responsable des ressources humaines
- Définir les modalités de recrutement du PER et du PATS
- Recruter des enseignants permanents
- Offrir des contrats à durée indéterminée aux PATS
- Régler tous les arriérés de cotisation à l'IPRES
- Mettre en place une procédure formelle d'évaluation et de promotion des PATS.
- Offrir une formation en sécurité- incendie et en secours d'urgence à l'ensemble des PATS
- Offrir aux enseignants un renforcement de capacités en pédagogie universitaire
- Mettre en place une véritable bibliothèque et recruter un bibliothécaire de métier
- Mieux gérer la carrière des personnels

c) Recherche

- Développer la gouvernance et le financement de la recherche
- Constituer des équipes de recherche
- Mettre en place une revue scientifique
- Valoriser les résultats de la recherche

d) Infrastructures et équipements

- Rendre visible l'emplacement de l'établissement dans le quartier
- Réserver une salle de bureau pour le directeur général
- Réaliser des aménagements fixes pour les personnes en situation de handicap moteur
- Installer des escaliers de secours dans les étages
- Installer un système d'alerte en cas de danger
- Concevoir et afficher un plan d'évacuation
- Sécuriser tous les tableaux d'affichage
- Aménager et équiper une salle des professeurs
- Mettre en place une infirmerie fonctionnelle

9. RECOMMANDATIONS À L'ANAQ-SUP

- Organiser rapidement une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité de l'établissement pour renforcer leurs capacités en assurance qualité interne
- Publier auprès des établissements le code de déontologie des experts
- Mettre en place un dispositif anti-plagiat pour les rapports d'auto-évaluation

10. PROPOSITION D'AVIS

Non Habilitation à délivrer des diplômes de Licence